

«Pouvoir vivre, avoir le droit de mourir»

C'est sous ce slogan qu'a été mené le projet pilote de gériatrie palliative par l'ASBL Omega 90 et sept institutions gériatriques, durant un an et demi. Le bilan est positif.

L'objectif de ce projet pilote, qui a couru de mars 2016 à octobre dernier, était de renforcer la culture palliative dans les sept maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées suivants : le CIPA Croix-Rouge Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Junglinster, le CIPA Hauptmann's Schlass de Berbourg, le Home pour personnes âgées Saint-François de Redange, l'hôpital intercommunal de Steinfort, l'Hospice civil de la Ville de Luxembourg (HVCL) situé à Hamm, la Maison de séjour & de soins Beim Goldknapp d'Erpeldange (ALA) et le CIPA Sainte-Élisabeth am Park de Luxembourg.

De notre journaliste
Claude Damiani

Officiellement clôturé hier, le projet pilote «Palliative Geriatrie» aura permis de mettre la culture palliative sous le feu des projecteurs, durant environ un an et demi.

De quoi ravir la directrice de l'ASBL Omega 90, Christine Dahm, qui souhaitait que les soins palliatifs en gériatrie administrés au Luxembourg bénéficient de davantage de visibilité. «Nous souhaitons notamment véhiculer le message selon lequel les personnes en fin de vie ont le droit de décéder dans les CIPA et les maisons de soins», a-t-elle déclaré.

«En finir avec les tabous»

Et même si un ton grave était de circonstance et de rigueur, la directrice de l'association a résolument voulu mettre en avant l'aspect positif de l'échéance : «Nous sommes très fiers de clôturer cette nouvelle expérience, d'autant plus qu'Omega 90 célèbre ses 25 ans. Cela constitue plus d'une raison de célébrer quelque chose. D'ailleurs la ministre de la Famille, Corinne Cahen, s'est jointe à nous dans ce sens.» Dans son allocution, la ministre aura en effet loué le projet pilote en estimant, entre autres, que grâce à cette initiative il devient «plus facile de parler de la fin de vie». Car l'un des objectifs centraux de cette action était d'«en finir avec les tabous liés à la gériatrie palliative», selon le mot de Marcelle Diederich, la coordinatrice du projet pilote. Concrètement, Omega 90 s'engage en faveur «des soins palliatifs (qui) cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face



(De g. à dr.) : Dirk Müller, l'accompagnateur allemand du projet pilote «Palliative Geriatrie», Christine Dahm, la directrice d'Omega 90, et Marcelle Diederich, la coordinatrice du projet pilote.

aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle, identifiée précocement et évaluée avec précision, par la prévention et le soulagement de la souffrance, ainsi que par le traitement de la douleur et des autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui lui sont liés», selon sa directrice.

Le projet pilote aura permis aux sept institutions gériatriques précitées d'échanger de manière régulière sur leurs pratiques concernant la culture palliative. De plus, elles ont pu élaborer des projets internes visant à développer et ancrer cette culture dans les institutions respectives, a encore indiqué Christine Dahm. Au niveau des résultats obtenus, l'ASBL a mentionné la création d'un réseau («Netzwerk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg»), en octobre dernier, destiné à promouvoir la culture palliative et à favoriser les échanges entre tous les acteurs concernés.

Parmi les autres résultats, citons la consolidation et l'évaluation de la culture palliative existante dans les institutions participantes et notamment la prise en considération de la volonté en fin de vie du patient,

«La question de l'euthanasie ne se pose pas pour Omega 90»

À la question de savoir quelle était la position de l'ASBL Omega 90 par rapport à l'euthanasie, sa directrice, Christine Dahm, s'est montrée catégorique en rappelant que l'association ne revendiquait pas ce droit : «Omega 90 est l'organisation de promotion des soins palliatifs, ici au Luxembourg. C'est la raison d'être de notre organisation, nous sommes là pour fournir une meilleure qualité de vie aux patients qui se trouvent en fin de vie, dès leur entrée en institution et jusqu'à leur décès. La question de l'euthanasie ne se pose donc pas pour nous.»



Pour ses 25 ans, l'ASBL avait initié plusieurs actions.

l'amélioration de la collaboration avec les médecins ou encore la responsabilisation des directions des institutions participantes. Enfin, sur la forme, Christine Dahm a fait savoir que «le projet pilote a été coordonné par Omega 90, avec le

soutien du "Kompetenzzentrum Palliative Geriatrie des Unionhilfswerks Berlin" et financé par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse-Charlotte, la Fondation Alphonse-Weicker et Kick Cancer into Touch.»

Rohingyas : MSF craint le pire

Les Rohingyas ne doivent pas être abandonnés par la communauté internationale, plaide Médecins sans frontières (MSF). La crise humanitaire a été classée au plus haut niveau.

Au Bangladesh, les camps de réfugiés sont densément peuplés et les conditions de vie précaires. Si la situation ne s'améliore pas, il est possible qu'elle se transforme en urgence de santé publique. C'est pourquoi il faut continuer à prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie de la population rohingya», explique Massimiliano Rebaudengo, chef de mission pour MSF au Bangladesh.

Hier, l'antenne luxembourgeoise l'a invité à témoigner de la situation sur place dans les camps surpeuplés. Les Rohingyas y affluent depuis le mois d'août dernier, chassés par l'armée birmane et s'entassent sous des abris de fortune faits de bambous et de bâches en plastique.

Plus de 600 000 Rohingyas se sont enfuis du Myanmar vers le Bangladesh, s'ajoutant aux 307 500 réfugiés vivant déjà dans les camps du district de Cox's Bazar dans le sud-est du Bangladesh, rappelle MSF. Il faut s'imaginer les conditions déplorables dans lesquelles ils vivent et les ris-

ques de maladies qui se multiplient. «Ils sont installés aux sommets des collines, où le risque de glissements de terrain est élevé et où il est difficile de mettre en place les services d'eau et d'assainissement adéquats», explique MSF. Les maladies s'y propagent plus vite.

Des maladies liées à l'eau

Les témoins de l'organisation, dont Massimiliano Rebaudengo, rapportent que des milliers de forages artisanaux ont été creusés par les Rohingyas un peu partout. Mais assez profondément. «L'urgence est d'améliorer la situation sanitaire dans les camps de manière à réduire l'incidence des maladies liées à l'eau, comme les diarrhées aqueuses et les diarrhées sanglantes dont nous voyons de plus en plus de cas dans nos centres de consultations», relève Paul Delaunoy, directeur de MSF Luxembourg. Une des solutions, pour évi-

ter la contamination fécale des eaux de surface, est de faire des forages profonds en allant chercher l'eau à plus de 100 mètres de profondeur.

Les latrines sont nettement insuffisantes en nombre par habitant, beaucoup ne fonctionnent pas et débordent. Les excréments coulent le long des collines et se répandent dans la nappe phréatique de surface, contaminant les points d'eau. Selon les équipes MSF, responsables de l'assainissement, près de 40% des puits sont contaminés.

En plus des conséquences de cette contamination, MSF a également recensé plus de 1 500 cas de rougeole, notamment chez les jeunes enfants. «Ceci témoigne des lacunes dans la vaccination de routine au Myanmar pour cette population, ainsi que des mauvaises conditions de vie dans les camps», en conclut MSF.

Pire encore : «Depuis le 25 août, MSF a soigné 78 survivants de violences sexuelles dans le service de santé sexuelle et reproductive de MSF

à Kutupalong; 50% des survivants ont moins de 18 ans, dont plusieurs ont moins de dix ans», alerte MSF.

Pour faire face à l'afflux massif de réfugiés, MSF a augmenté massivement ses opérations. L'ONG déploie actuellement un contingent de 2 300 travailleurs humanitaires dans le district de Cox's Bazar avec 15 postes de santé et deux cliniques mobiles et trois centres hospitaliers. Depuis la fin du mois d'août, plus de 70 000 patients ont été soignés par les équipes MSF.

«Si la situation ne s'améliore pas rapidement, l'urgence de santé publique à laquelle nous faisons face ne peut que se dégrader dramatiquement. C'est pourquoi il faut continuer à prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie de la population rohingya à l'intérieur des camps», conclut Paul Delaunoy.

Pour aider les réfugiés rohingyas, faites un don via le site internet msf.lu

Un médiateur pour défendre les droits de l'enfant

Le Conseil de gouvernement a approuvé, hier, le projet de loi instituant un défenseur des droits de l'enfant, appelé «Ombudsman/fra fir Kanner a Jugendlecher», qui remplacera l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. Selon le Conseil, «le projet de loi se trouve en ligne avec l'intention du gouvernement de donner une place propre aux intérêts de l'enfant, de créer une institution qui dispose des pouvoirs et des ressources nécessaires pour donner une voix aux besoins de l'enfant et pour veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant reste la première considération dans toute mesure législative ou administrative, au sens de l'art. 3 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant». L'Ombudsman sera nommé pour un mandat unique de huit ans.

DÉVELOPPEMENT

Une lettre pour rassurer

Le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, et le ministre des Finances, Pierre Gramegna, ont rencontré, hier, des représentants de la plateforme Votum Klima. Ils leur ont remis une lettre annonçant certaines mesures qui visent à renforcer le caractère durable et socialement responsable des politiques d'investissement du Fonds de compensation commun au régime général de pension et du Fonds souverain intergénérationnel.

OSTÉOPATHIE

La profession sera réglementée

Le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal réglementant la profession d'ostéopathe. Le texte détermine les études en vue de l'obtention du diplôme d'ostéopathe, les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers et l'exercice de la profession et ses attributions. Le projet a pour objet de garantir une sécurité optimale de la prise en charge du patient.

MÉDECINE

Une loi pour le cannabis médical

Le Conseil de gouvernement a marqué son accord avec le projet de loi devant légaliser l'accès au cannabis à des fins médicales. «L'usage médical du cannabis est une étape importante dans le cadre des efforts visant à réduire les douleurs et souffrances de certains patients, là où les traitements habituels ne le permettent pas ou plus», a rappelé le Conseil.

CYBERCRIMINALITÉ

Un comité pour la cybersécurité

Le Conseil de gouvernement a avalisé la création, sous la responsabilité du haut-commissaire à la protection nationale, d'un comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité.